

COUR D'APPEL DE CAEN

DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE

d'une personne physique

SUR LA LISTE DES EXPERTS

JUDICIAIRES

DRESSÉE PAR LA COUR D'APPEL

(H.1 : Interprétation – H.2 : Traduction)

Avertissement A LIRE TRES ATTENTIVEMENT

(il pourra vous être demandé ultérieurement de justifier que vous avez complètement assimilé chacun des éléments essentiels énoncés ci-dessous)

Demander son inscription sur la liste des experts d'une cour d'appel constitue une démarche comportant l'engagement de respecter des obligations déontologiques et statutaires de formation et de rendre compte, en vue de l'obtention d'un titre protégé par la loi, celui d'«expert près la cour d'appel», dont chaque expert a la responsabilité de veiller à sa conservation, délivré par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel, autorité de régulation régionale de l'activité judiciaire, dont la confiance, accordée au vu de la justification par la.le candidat.e d'une compétence particulière dans un ou des domaines de spécialité, ne doit être ni surprise ni déçue.

Il n'entre pas dans la mission de l'expert de «rendre service», ce qui serait contraire à son obligation d'indépendance. Par l'exécution ponctuelle des missions qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, il participe, sous le contrôle de celle-ci, à la réalisation des objectifs d'accessibilité, d'efficacité, de simplicité et de proximité qui sont ceux du service public de la justice, avec les contraintes d'objectivité, d'impartialité, de loyauté et de confidentialité qui s'y attachent.

*Adresser ce document une fois rempli et signé,
accompagné des pièces justificatives demandées
au procureur de la République près le tribunal judiciaire
dans le ressort duquel la.le candidat.e a son activité principale
ou, à défaut d'activité, sa résidence
ou de Caen pour les candidats à l'inscription
dans (une)(des) sous-rubrique(s) traduction*

ATTENTION, tout dossier insuffisamment ou inexactement complété ou non accompagné de la totalité des pièces justificatives nécessaires donnera lieu au rejet de la candidature concernée ; utiliser exclusivement ce document, sans aucune reproduction, conversion ni modification. Si vous rencontrez des difficultés pour y entrer vos données, enregistrer le fichier sur votre PC avant de le compléter puis l'enregistrer et l'imprimer pour déposer votre demande.

La demande d'inscription sur la liste des experts emporte nécessairement acceptation par la.le candidat.e, en cas d'inscription, de la publication et de la mention dans les décisions de désignation de ses prénom(s) et nom, de son année de naissance, d'une adresse, d'un n° de téléphone et d'une adresse de messagerie auxquels elle.il s'engage à être joignable pour les besoins de l'activité expertale, ainsi que de mentions de diplôme et/ou de qualification permettant de repérer (son)(ses) domaine(s) de compétence, avec possibilité pour elle.lui d'accéder aux renseignements la.le concernant et d'en demander la modification.

I - IDENTITÉ (DE LA)(DU) CANDIDAT(E) (joindre à votre demande une photographie d'identité récente(moins de 6 mois, format 3,5 x 4,5 cm) si vous souhaitez, en cas d'inscription sur la liste des experts, obtenir la délivrance d'une carte justificative de cette qualité)

Nom et prénom(s) : (nom de naissance, le cas échéant suivi du nom d'épouse en précisant sous quel(s) nom(s) vous souhaitez figurer sur la liste)

Date et lieu de naissance : ATTENTION une personne ne peut être inscrite sur la liste si elle a atteint ou doit atteindre l'âge de 70 ans à la date de l'inscription demandée :

Nationalité (joindre la photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité et un extrait d'acte de naissance) :

Profession et conditions d'exercice et description de l'activité professionnelle actuelle : (par exemple : salarié.e, exercice libéral, emploi dans la fonction publique, entrepreneur etc... montant net imposable moyen mensuel du revenu procuré par cette activité ; joindre tout justificatif utile de votre exercice professionnel ; si vous êtes retraité.e, préciser depuis quelle date et de quelle activité)

1°) dans la spécialité demandée (traduction et/ou interprétation) :

2°) dans un autre domaine :

préciser quelle a été **votre activité professionnelle dominante au cours des cinq dernières années** :

Adresse et n° de téléphone : (joindre la photocopie de deux justificatifs de domicile ayant moins de deux mois d'ancienneté à la date de dépôt de la demande / ces renseignements figureront sur la liste des experts)

(le lieu d'exercice de votre activité professionnelle principale ou, à défaut d'activité professionnelle, celui de votre résidence, est déterminant de la compétence territoriale du procureur de la République auprès duquel vous devez déposer votre candidature, les candidat.e.s à l'inscription dans une rubrique « traduction » devant exercer leur activité principale, ou à défaut d'activité professionnelle, avoir leur résidence, dans le ressort de la cour d'appel de Caen et déposer leur demande d'inscription auprès du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Caen)

Adresse mail : (champ à renseigner obligatoirement)

Situation de famille : [célibataire, marié.e ou vie maritale, PACS, séparé.e ou divorcé.e, veu. ve.f, nombre et âge des enfants en précisant le nombre d'enfants à charge ainsi que, le cas échéant, le nom, le(s) prénom(s), la profession et la nationalité de la.du conjoint.e (épou.se.x / partenaire d'un PACS, concubin.e)], et joindre la photocopie du dernier avis d'impôt sur le revenu, du dernier avis de taxe d'habitation, et, le cas échéant, du dernier avis de taxe foncière, ainsi que du livret de famille

II - SPECIALITÉ(S) DANS (LA)(LES)QUELLE(S) VOUS DEMANDEZ VOTRE INSCRIPTION

[préciser celle(s) dans (la (les)quelle(s) vous demandez votre inscription] **ATTENTION, vous devez obligatoirement vous référer aux rubriques et sous-rubriques de la nomenclature jointe, fixée par arrêté ministériel, à laquelle il ne peut être dérogé**

Avertissement spécifique à l'attention des candidat.e.s à l'inscription sur la liste des experts en qualité d'interprète et/ou de traduct(eur)(rice)

Avant de poursuivre l'établissement de votre demande d'inscription, veuillez prendre connaissance de manière détaillée de l'avertissement qui suit :

La. Le candidat.e à l'inscription sur la liste des experts doit justifier cumulativement :

- exercer ou avoir exercé pendant un temps suffisant une profession ou une activité en rapport avec sa spécialité ;
- exercer ou avoir exercé cette profession ou cette activité dans des conditions conférant une qualification suffisante.

En l'absence d'une véritable justification que ces conditions sont remplies (diplômes universitaires bac+3 au minimum excluant tous certificats de niveau A2, B1, B2, C1 ou C2 qui ne constituent en rien une qualification à l'interprétation ou à la traduction, contrats de travail dans le domaine de l'interprétation et/ou de la traduction, etc.), **votre candidature a fort peu de chance d'être retenue, sauf circonstances exceptionnelles qu'il vous appartiendra de décrire et de justifier d'une manière concrète et crédible. Une intervention à l'occasion de quelques gardes à vue ou auditions dans le cadre d'une enquête judiciaire ne constitue en rien une qualification suffisante pour prétendre à l'inscription sur une liste d'experts.**

L'obtention d'un diplôme ne constitue pas à elle seule un critère suffisant pour prétendre à l'inscription sur la liste des experts en l'absence d'une véritable expérience avérée d'une activité de traduction ou d'interprétation.

Pour toute candidature à l'inscription en **traduction**, votre compétence sera en outre appréciée au regard de votre aptitude à traduire de la langue étrangère demandée vers le français et inversement. Cela suppose une **excellente maîtrise de la syntaxe du français** ainsi qu'une **richesse du vocabulaire dépassant largement la langue courante** et vous permettant de comprendre des textes de nature juridique et de les transposer dans la langue cible.

Les **candidatures à l'inscription multilingues** ne peuvent être examinées qu'avec beaucoup de circonspection, dans la mesure où, sauf précision à apporter dans la candidature, elles supposeraient la démonstration d'une aptitude à l'interprétariat-traduction (et donc aux exercices version et thème) non seulement entre le français et chacune des langues étrangères concernées mais aussi entre plusieurs langues apprises, autres que la langue maternelle, compétence non impossible, mais nécessairement exceptionnelle.

III - DIPLÔMES OU TITRES UNIVERSITAIRES, TRAVAUX SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ou PROFESSIONNELS :

1°) diplôme(s) universitaire(s) obtenu(s) dans la spécialité traduction et/ou interprétation et délivré(s) par un établissement d'enseignement supérieur français [joindre (la)(les) copie(s) certifiée(s) conforme(s) à l'original (du)(des) diplôme(s)] :

2°) diplôme(s) universitaire(s) obtenu(s) dans la spécialité traduction et/ou interprétation et délivré(s) par un établissement d'enseignement supérieur étranger [joindre (la)(les) copie(s) certifiée(s) conforme(s) à l'original et (la)(les) traduction(s) certifiée(s) (du)(des) diplôme(s)] :

3°) diplôme(s) universitaire(s) obtenu(s) dans une autre spécialité et délivré(s) par un établissement d'enseignement supérieur français [joindre (la)(les) copie(s) certifiée(s) conforme(s) à l'original (du)(des) diplôme(s)] :

4°) diplôme(s) universitaire(s) obtenu(s) dans une autre spécialité et délivré(s) par un établissement d'enseignement supérieur étranger [joindre (la)(les) copie(s) certifiée(s) conforme(s) à l'original et (la)(les) traduction(s) certifiée(s) (du)(des) diplôme(s)] :

Préciser le(s) **diplôme(s) universitaire(s) en rapport avec (la)(les) spécialité(s) dans (la)(les)quelle(s) vous demandez votre inscription que vous souhaitez voir figurer sur la liste** [(se limiter au(x) diplôme(s) universitaire(s) le(s) plus élevé(s) ou le(s) plus significatif(s)] :

5°) **autre(s) diplôme(s) non universitaire(s)** (baccalauréat, DELF, DALF etc...) [joindre (la)(les) copie(s) certifiée(s) conforme(s) à l'original et le cas échéant (la)(les) traduction(s) certifiée(s) (du)(des) diplôme(s)] :

6°) **publication(s)** en rapport avec (la)(les) spécialité(s) demandée(s) (indication des années, joindre tous justificatifs utiles) :

IV - ACTIVITÉ OU PROFESSION EXERCÉE OU AYANT ÉTÉ EXERCÉE PAR LA.LE CANDIDAT.E EN RAPPORT AVEC (LA)(LES) SPECIALITÉ(S) DEMANDÉE(S), DANS DES CONDITIONS LUI CONFÉRANT UNE QUALIFICATION SUFFISANTE

- pour votre compte personnel (*traduct.rice.eur ou interprète professionnel.le*) :
- pour (votre)(vos) employeur(s) (*préciser le(s)quel(s), avec (son)(leurs) adresse(s) et les dates d'emploi*) :
- êtes-vous propriétaire, direct.rice.eur, collaborat.rice.eur d'(une) agence(s) de traduction et/ou d'interprétariat ? **OUI / NON** (*razer la mention inutile*)
[si **OUI**, préciser (son)(leurs) nom(s) ou dénomination(s) sociale(s)]

V - AUTRE(S) ACTIVITÉ(S) EXERCÉE(S) PAR LA.LE CANDIDAT.E

[(la)(les) décrire et préciser, le cas échéant, le nom et l'adresse de(s) (l') employeur(s), étant rappelé que l'expert.e ne peut exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise] :

VI - AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT.E SUR UNE LISTE D'EXPERTS JUDICIAIRES? OUI / NON (*razer la mention inutile*)

Si **OUI**, préciser dans quelle cour d'appel, à quelle date et dans quelle spécialité et joindre la copie de la décision de retrait de la liste concernée

Si **NON**, avez-vous cependant déjà été commis.e pour des missions de traduction ou d'interprétation judiciaires ? **OUI / NON** (*razer la mention inutile*)

Si **OUI**, par quelle(s) juridiction(s) ou autorités judiciaires, à quelle(s) date(s) et pour quelle(s) nature(s) de mission(s) ?

VII - AVEZ-VOUS DÉJÀ DEMANDÉ PRÉCÉDEMMENT VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE D'EXPERTS JUDICIAIRES?

1) de la cour d'appel de Caen ? **OUI / NON** (*razer la mention inutile*)

Si **OUI**, préciser quand et dans quelle(s) spécialité(s) :

2) d'une autre cour d'appel ? **OUI / NON** (*razer la mention inutile*)

Si **OUI**, préciser dans quelle cour, quand et dans quelle(s) spécialité(s) :

VIII - DEMANDEZ-VOUS PARALLÈLEMENT CETTE ANNÉE VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE D'EXPERTS JUDICIAIRES D'UNE AUTRE COUR D'APPEL? OUI / NON *(rayer la mention inutile)*

Si **OUI**, préciser auprès de quelle(s) cour(s) d'appel et dans quelle(s) spécialité(s) :

ATTENTION *il vous est rappelé que nul.le ne peut être inscrit.e sur plusieurs listes d'experts. Il vous appartiendra donc de renoncer au bénéfice de toutes les inscriptions sauf une si vous bénéficiez d'une inscription sur plusieurs listes, le non-respect de cette obligation présentant un caractère statutairement fautif susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire ou le rejet d'une demande de réinscription, voire la prohibition définitive de toute inscription sur une quelconque liste. Merci en conséquence de bien vouloir préciser dès à présent :*

- *pour quelle raison vous sollicitez votre inscription sur plusieurs listes de cour d'appel :*

- *quelle est la liste sur laquelle vous souhaitez maintenir votre inscription si plusieurs décisions d'inscription étaient prononcées à votre égard :*

IX - INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT VOUS POUVEZ DISPOSER POUR EXERCER DES MISSIONS D'EXPERTISE *(outils bureautiques, permis de conduire, véhicule etc...)* :

X - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Services civiques et militaires :

Distinctions et décorations :

Divers :

Êtes-vous parent.e ou allié.e de magistrat, avocat ou officier ministériel ?

OUI / NON *(rayer la mention inutile)*

Si **OUI**, préciser :

Exercez-vous des fonctions auprès d'un conseil de prud'hommes ou d'un tribunal de commerce ? OUI / NON (*razer la mention inutile*)

Si **OUI**, le(s)quel(s) :

Êtes-vous titulaire d'un mandat électif, exercez-vous un ministère culturel ? OUI / NON (*razer la mention inutile*)

Si **OUI**, préciser lequel, depuis quand et à quel endroit :

Déclarer ici toute activité personnelle, professionnelle, bénévole ou lucrative, associative, politique, syndicale, religieuse, économique qui vous paraît pouvoir poser question au regard du respect des devoirs d'indépendance et d'impartialité :

XI - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET AFFIRMATION DE CONNAISSANCE DES OBLIGATIONS LIÉES AU STATUT D'EXPERT JUDICIAIRE AVEC ENGAGEMENT EXPRESS DE LES RESPECTER

Je soussigné.e *mentionner IMPÉRATIVEMENT les prénom(s) et nom(s) de la/du candidat.e*

cocher chacune des cases en regard des mentions ci-après pour attester que vous acceptez chacune des dispositions ci-dessus. L'absence d'adhésion exprimée au contenu de l'une quelconque de ces mentions constituera une réserve dont il sera tenu compte dans l'appréciation devant être portée sur le mérite de votre candidature

- certifie sur l'honneur l'exactitude des indications fournies ci-dessus.
- déclare ne pas être déjà inscrit.e sur la liste des experts d'une autre cour d'appel.
- affirme n'avoir été l'auteur.e ni de faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ni de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, de radiation, de révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.
- affirme ne pas avoir été frappé.e de faillite personnelle ou d'une autre sanction, en application du titre II de la loi 67-563 du 13 juillet 1967.

- m'engage à faire connaître sans délai et par écrit au :

Service de contrôle des experts de la cour d'appel de Caen

Place Gambetta CS 35015 14050 Caen cedex 4
téléphone : 02 31 30 81 02 / télécopie : 02 31 30 70 50

messagerie: experts.ca-caen@justice.fr

les changements qui interviendraient dans ma situation ou apporteraient une modification aux renseignements ci-dessus fournis.

Détent.rice.eur de l'adresse électronique ci-dessus mentionnée, **j'accepte d'y recevoir des courriers par ce mode de transmission et je reconnais comme réceptionnée chacune des transmissions qui m'y sera adressée par messagerie électronique.**

Je déclare expressément avoir connaissance :

que pour l'instruction de ma demande, je pourrai être invité.e à participer à un **test d'expression écrite en langue française** s'adressant aux candidats à l'inscription dans les rubriques H.01 et H.02, et m'engage en cas d'invitation à y participer,

que **l'inscription sur la liste des experts présentant un caractère temporaire**, je devrai, à l'issue de ma première période probatoire de trois années, **solliciter ma réinscription sur la liste des experts** pour une nouvelle période de cinq années, **avant le 1er mars de la dernière année de validité de mon inscription**, en en faisant la demande auprès du procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel j'aurai mon activité principale ou, à défaut d'activité, ma résidence, ou du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Caen si je suis inscrit.e dans une rubrique H.02 seulement, à défaut de quoi, je perdrai automatiquement le bénéfice de mon inscription au 31 décembre de la dernière année de ma période triennale d'inscription probatoire,

qu'outre la nécessité de respecter une **obligation générale d'honorabilité**, **mon inscription sur la liste des experts m'imposera les obligations suivantes et accepte expressément par avance de m'y conformer, connaissance m'étant donnée que le non-respect de l'une d'entre elles serait de nature à justifier que mon inscription ne soit pas renouvelée à l'issue de la période probatoire initiale et pourrait m'exposer aux sanctions disciplinaires attachées au statut d'expert de justice :**

être **ponctuel.le dans l'exécution des missions** qui me seront confiées,

prendre toutes dispositions utiles afin d'**être disponible pour leur accomplissement**,

accomplir celles-ci dans le respect des devoirs d'**indépendance**, de **confidentialité**, d'**objectivité** et d'**impartialité**, les prestations de l'expert traducteur interprète (ETI) devant en outre être assurées dans le **respect de règles de comportement** (courtoisie, patience et humilité notamment),

veiller à la **qualité, à la précision et à la fiabilité de mes prestations**,

satisfaire régulièrement à une **obligation de formation**, garantie du maintien de mon niveau de **compétence**, tant dans mon **domaine de spécialité** que dans celui de l'acquisition de la **connaissance des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien**,

rendre compte spontanément, avant le 1er mars de chaque année, dans les formes prescrites, au premier président de la cour d'appel de Caen et au procureur général près cette cour, tant de mon activité expertale au cours du dernier exercice civil que du suivi de formations correspondant aux exigences ci-dessus rappelées.

Pour satisfaire aux exigences de l'article 4-1 b du décret du 23 décembre 2009, je joins à ma demande un écrit établi par moi relatif à **l'intérêt que je manifeste pour la collaboration au service public de la justice et** exposant notamment :

– quelles sont mes **attentes par rapport à l'exercice de la fonction expertale sur mandat judiciaire**,

– quelle est ma **connaissance de la pratique de cette fonction**,

– **quel apport j'estime pouvoir être le mien au fonctionnement de l'institution judiciaire** dans le cadre de l'exercice de la fonction expertale sur mandat judiciaire.

Fait a

Le

signature de la. du candidat.e

Note importante : l'attention des candidat.e.s est attirée sur le fait qu'il n'existe pas de droit à l'inscription sur la liste des experts dressée par une cour d'appel ; le succès à une formation diplômante sur l'expertise judiciaire, s'il constitue un atout pour une candidature à l'inscription, ne garantit pas le succès de celle-ci, les inscriptions étant prononcées en prenant aussi en compte d'autres critères, tels que les besoins des juridictions, le niveau de compétence de la. du candidat.e dans (la)(les) spécialité(s) objet de la demande..., le contrôle exercé par la Cour de cassation sur les décisions de non-inscription portant seulement sur la régularité de la procédure d'inscription, la légalité des motifs de non-inscription et l'absence d'erreur manifeste d'appréciation.

Vous voudrez bien noter qu'il est inutile de prendre contact avec les services de la cour d'appel pour connaître la suite réservée à votre demande. En effet, après instruction de celle-ci par le parquet compétent, elle sera transmise au mois de septembre à la cour d'appel qui vous avisera de sa prise en compte et vous informera de la décision qui aura été prise sur votre candidature. Il ne sera donné aucune suite aux démarches ne respectant pas ce qui découle de cette information expresse.